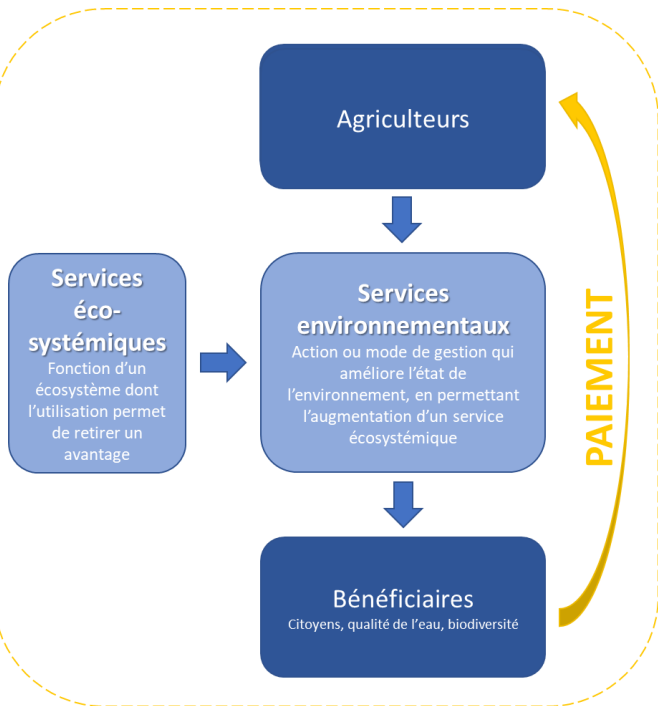




C'est quoi un PSE ?

Paiement pour Services Environnementaux

Ce dispositif est mis en place par le **Ministère de la Transition Écologique** et les **Agences de l'Eau**. Pour celui de l'Horn Amont, les financeurs sont **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne** et le **Conseil Départemental du Finistère**



2021

AELB :
appel à projet PSE pour les Baies Algues Vertes

Mars 2022

SMH & CRAB :
Dépôt d'un projet PSE adapté aux exploitations agricoles du territoire

Juin à Septembre 2022

Validation du projet par AELB et CD29, conventionnement avec les exploitants

2023 à 2027

Suivi annuel des exploitations par le SMH pour le calcul des indicateurs et mise en paiement

Objectifs du PSE Horn Amont

- Accélérer la diminution des concentrations de nitrates
- Réouvrir la prise d'eau potable du territoire sur l'Horn fermée à la suite d'un contentieux européen en 2007 (retour sous les 50mg/L de nitrates 5 années consécutives)
- Diminuer les échouages d'algues vertes
- Accompagner les exploitations dans leurs pratiques en faveur de la réduction des fuites d'azote
- Proposer un PSE accessible à la diversité des productions du territoire (Légumiers, Eleveurs Porcins, Eleveurs Laitiers et Mixte)
- Soutenir l'élevage pâturant sur le territoire
- Soutenir les agriculteurs soumis à un dispositif réglementaire déjà existant sur l'Horn amont (BV contentieux, ZSCE Algues Vertes)

4457 ha

• Surface Horn Amont

3275 ha

• Surfaces agricoles sur l'Horn Amont

39 exploitations

• Engagées dans le PSE Horn Amont sur les 70 éligibles

1313 ha

• Surfaces agricoles engagées dans le PSE Horn Amont

40 %

• Surfaces agricoles de l'Horn Amont engagées dans le PSE

978 000 €

• Total des trajectoires prévisionnelles pour les 5 années

5 500 € à 60 000 €

• Enveloppes prévisionnelles par exploitation pour les 5 ans

PSE HORN AMONT



4 Indicateurs

Couverture efficace des sols à l'automne

Reliquats Début Drainage

Gestion raisonnée des zones sensibles

Remise en herbe de zones sensibles

Objectif : réduire les fuites d'azote

Favoriser l'implantation de couverts précoces et sous cultures, Favoriser les céréales de printemps Limiter les successions à risques

Valoriser les pratiques de fertilisations cohérentes Favoriser une meilleure répartition des effluents organiques sur le parcellaire

Identifier les zones sensibles du territoire et favoriser leur maintien en herbe Favoriser une meilleure gestion de ces zones vis-à-vis des fuites de nitrates (pression de pâturage acceptable et/ou fauche avec export) Résultats visibles rapidement dans les cours d'eau Soutenir l'élevage pâturant sur le territoire

